

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 23 janvier 2012 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPLÉANT : M. DOMINIQUE CÔTÉ
LES CONSEILLERS : M. FERNAND BOUCHARD
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. MAGELLA DUCHESNE

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à l'assemblée M. GILLES BOUDREAULT, Secrétaire-trésorier, et M. CARL BOUCHARD, secrétaire-trésorier adjoint.

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare l'assemblée ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

01.01.12

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier, en ajoutant à Autres sujets s'il y a lieu : A) Proposition des Sag's, B) Mandat pour actualisation de notre plan d'intervention, et C) Mandat pour modélisation et calibration du réseau de distribution d'eau potable.

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance spéciale du Conseil du lundi 19 décembre 2011.

02.01.12

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que le procès-verbal de la

séance spéciale du Conseil tenue le lundi 19 décembre 2011 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

4.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 19 décembre 2011.

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 19 décembre 2011 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

5.- CORRESPONDANCE

- Une lettre de Rémy Boulianne, président de Val-Éo coopérative de solidarité, reçue le 20 décembre 2011. Monsieur Boulianne nous informe concernant le projet éolien développé par Val-Éo. Il nous fait parvenir une brochure qu'il nous invite à consulter. Cette brochure sera disponible au bureau municipal pour consultation. Il nous suggère également une rencontre si nous voulons investir.

- Une lettre de Pierre Arcand, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, reçue le 21 décembre 2011. Il nous informe du montant que la MRC de Lac-St-Jean-Est recevra dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

- Un extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, tenue le mercredi 14 décembre 2011, reçu le 21 décembre 2011. Cet extrait concerne l'établissement du calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2012.

- Le règlement 201-2011 adopté à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, tenue le mercredi 14 décembre 2011, reçu le 21 décembre 2011. Ce dernier a pour objet d'abroger les règlements numéros 177-2009 et 189-2010.

- Une lettre de Marie-Claude Côté, directrice, et Claude Ouellet, président pour CRÉPAS, reçue le 22 décembre 2011. Ceux-ci nous transmettent leur rapport d'activité 2010-2011. Ce rapport sera disponible au bureau municipal pour consultation.

- Une lettre de Jean Beaudoin, directeur du suivi des conventions de l'Office d'habitation du Québec, reçue le 4 janvier 2012. Il nous avise que la part municipale devra être ajustée sur le rapport d'approbation du budget 2012 de l'OH pour ajouter le coût du

financement à long terme des travaux du RAM-C. Il joint à cette correspondance un tableau qui indique les sommes estimées pour la contribution de notre municipalité.

**6.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE
DU 19 DÉCEMBRE 2011 AU 20 JANVIER 2012**

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU
CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER	:	134
		341.33 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	128
		539.56

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER	:	383
		659.69
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	757
		126.44

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 19 décembre 2011 au 20 janvier 2012, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 10041 à 10058; 10106 à 10118; 10120 à 10149; 10151 à 10153; ainsi que 879; 891 à 894; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 23^{ième} JOUR DU MOIS DE JANVIER 2012

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

**7.- ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES
MUNICIPALES - ACCEPTATION DES DESCRIPTIONS DES
RUES ET RUELLES. RE: RÉFORME CADASTRALE**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la réforme cadastrale présentement en cours sur le territoire municipal, les arpenteurs-géomètres ont constaté que certains tronçons de rues et ruelles ouvertes au public n'appartiennent pas à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité de devenir propriétaire des rues et ruelles ouvertes au public depuis au moins dix (10) ans dès que sont accomplies les formalités qui y sont décrites;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit approuver par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou toutes parties de celles-ci pour lesquelles il entend se prévaloir de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales;

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'accepter la description suivante des rues ou des ruelles ou toutes parties de celles-ci ouvertes au public depuis au moins dix (10) ans, afin que la Municipalité de Saint-Bruno puisse se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales :

05.01.12

- Une partie du chemin du 5^e Rang, partie des lots 21, 22, 23 du Rang V et une partie des lots 22, 23, 24 et 25 du Rang VI, canton de Signay (minute 2819, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie du chemin du 5^e Rang, partie des lots 19, 20, 21 du Rang V et une partie des lots 21 et 22 du Rang VI, canton de Signay (minute 2828, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie du chemin du 5^e Rang, partie des lots 15, 16A, 16B , 17A, 17B et 18 du Rang V, canton de Signay (minute 2818, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie du chemin du 5^e Rang, parties des lots 13, 14 et 15 du Rang V, canton de Signay (minute 2824, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie de l'avenue Saint-Alphonse, partie des lots 10A, 10B, 10E, 10G, 11B, 11C du Rang IV et partie des lots 10A, 10B, 11A et 11B du Rang V, canton de Labarre (minute 2821, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie de l'avenue Saint-Alphonse, partie des lots 8 et 9 du Rang IV et partie des lots 8A, 8B, 8C et 9A du rang V, canton de Labarre (minute 2830, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie de l'avenue Saint-Alphonse, partie du lot 9 du Rang IV et partie du lot 9A du Rang V, canton de Labarre (minute 2831, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie de l'avenue Saint-Alphonse, partie des lots 11C, 11D, 11E, 11F, 11G et 12A du Rang IV et partie des lots 11A, 11C, 11D, 11E, 11F, 11G et 12 du Rang V, canton de Labarre (minute 2815, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie de l'avenue Saint-Alphonse, partie des lots 12A et 12B du Rang IV et partie des lots 12 et 13 du Rang V, canton de Labarre (minute 2834, Frédéric Gilbert A.G.);

- Une partie de la route Saint-Alphonse, partie du lot 20A du Rang IV, canton de Labarre (minute 2835, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie de la rue Fortin, lot 12-14 et partie du lot 12 du Rang V, canton de Labarre (minute 2816, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie de la rue Fortin, lot 12-2 et partie du lot 12 du Rang V, canton de Labarre (minute 2811, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie de la rue Fortin, lot 12-7 du Rang V, canton de Labarre;
- Une partie de la rue Napoléon, partie des lots 10A-30 et 10A-60 du Rang V, canton de Labarre (minute 2817, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie de la rue Napoléon, lots 10A-100, 10A-101 et partie du lot 10A-60 du Rang V, canton de Labarre (minute 2820, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie de l'avenue des Lilas, lots 11A-67, 12-23 et partie du lot 11A-66 du Rang V, canton de Labarre (minute 2814, Frédéric Gilbert A.G.);

- Une partie de la rue du Parc, lot 10A-125-1 et partie du lot 10A-140 du Rang V canton de Labarre (minute 2809, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie de l'avenue Quatre-H, lots 10A-30-1 et 10A-61 du Rang V, canton de Labarre;
- Une partie de l'avenue Quatre-H, lots 10A-95 et 10A-117 du Rang V, canton de Labarre;
- Une partie de l'avenue Quatre-H et de la rue Jauvin, partie des lots 11B et 12-5 et parties du lot 11A-25 du Rang V, canton de Labarre (minute 2812, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie de la rue Jauvin, lots 11A-76 et 11A-79 du Rang V, canton de Labarre;
- Une partie de la rue Jauvin, lot 11B-3 du Rang V, canton de Labarre;
- Une partie de l'avenue des Étudiants, lot 11A-17 du Rang V, canton de Labarre;
- Une partie de l'avenue Tremblay, lot 10A-124 du Rang V, canton de Labarre;
- Une partie du 7^e Rang Sud, partie des lots 4, 5A, 6, 7, 8 et parties du lot 5B du Rang VI et partie des lots 4, 6, 7, 8, 9 et parties du lot 5 du Rang VII, canton de Labarre (minute 2836, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie de la rue Melançon, partie du lot 11A du Rang V, canton de Labarre (minute 2822, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie du 7^e Rang Sud, partie des lots 9 et 10 des Rangs VI et VII, canton de Labarre (minute 2823, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie du 7^e Rang Nord, partie des lots 12, 13 et 14 des Rangs VI et VII, canton de Labarre (minute 2838, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie du 7^e Rang Nord, partie des lots 15 et 16 des Rangs VI et VII, canton de Labarre (minute 2839, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie du 7^e Rang Nord, partie des lots 16, 17A, 17B, 18A, 18B et 19 du Rang VI, et partie des lots 16, 17, 18 et 19 du Rang VII, canton de Labarre (minute 2843, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie du 7^e Rang Nord, partie des lots 21 et 22 du Rang VI et partie des lots 20, 21 et 22 du Rang VII, canton de Labarre (minute 2844, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie du 7^e Rang Nord, partie des lots 23, 24 et 25 du Rang VII, canton de Labarre (minute 2827, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie du 7^e Rang Nord et de la Route 170, parties des lots 10 et 11 des Rangs VI et VII, canton de Labarre (minute 2837, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie de la Route 170, partie du lot 10 et parties du lot 11 du Rang VII, canton de Labarre (minute 2842, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie de la Route 170, partie des lots 11 et 12 du Rang VIII, canton de Labarre (minute 2846, Frédéric Gilbert A.G.);

- Une partie de la Route 170, partie du lot 14 du Rang IX, canton de Labarre (minute 2850, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie de la Route 170, partie des lots 11 et 12 du Rang VIII, parties des lots 11, 12 et partie du lot 13 du Rang IX, canton de Labarre (minute 2848, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie du 8^e Rang Sud, parties du lot 3, partie des lots 4, 5 du Rang VII et partie des lots 4,5 du Rang VIII, canton de Labarre (minute 2840, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie du 8^e Rang Sud, partie des lots 5, 6, 7 des Rangs VII et VIII et partie du lot 8 du Rang VIII, canton de Labarre (minute 2841, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie du 8^e Rang Sud, partie des lots 8, 9 et 10 du Rang VII et partie des lots 8, 9, 10 et 11 du Rang VIII, canton de Labarre (minute 2826, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie du 8^e Rang Sud, de la Route 170 et du 8^e Rang Nord, partie des lots 10, 11, 12 et 13 du Rang VII et partie des lots 11, 12 et 13 du Rang VIII, canton de Labarre (minute 2845, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie du 8^e Rang Nord, partie des lots 14, 15 et 16 du Rang VIII, canton de Labarre (minute 2847, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie du 8^e Rang Nord, partie des lots 17, 18, 19 et 20 du Rang VIII, canton de Labarre (minute 2849, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie du chemin du Rang VI, partie des lots 17B, 17C et 18 du Rang VI, canton de Signay (minute 2829, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie du chemin du Rang VI, partie des lots 13B, 14A, 14B, 15, 16A, 16B et 17A du Rang VI, canton de Signay (minute 2851, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie de l'avenue Coop, lot 10A-152 et partie des lots 10A-108 et 10A-140 du Rang V, canton de Labarre (minute 2833, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie de la rue Dallaire, partie des lots 9A et 10A du Rang V, canton de Labarre (minute 2852, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie de la rue Dallaire, lot 40 du Rang V, canton de Labarre;
- Une partie de l'ancienne route régionale, partie des lots 10 et 11 du Rang VII, canton de Labarre (minute 2832, Frédéric Gilbert A.G.);
- Une partie de la route du Rang 3, partie des lots 19B, 20A, 20B, 21, 22A et 22B du Rang III, canton de Signay (minute 9930, Luc Tremblay A.G.);
- Une partie de la route du Rang 3, partie des lots 17, 18A, 18B, 19A et 19B du Rang III, canton de Signay (minute 9936, Luc Tremblay A.G.);
- Une partie de la route du Rang 3, partie des lots 14, 15, 16A et 16B du Rang III, canton de Signay (minute 9934, Luc Tremblay A.G.);

le tout conformément aux descriptions techniques et aux plans préparés par messieurs Frédéric Gilbert et Luc Tremblay, arpenteurs-géomètres, dont copies demeurent annexées à la présente pour valoir partie intégrante;

et d'autoriser le greffier à publier les avis requis en vertu des dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales dans le journal Le Lac-St-Jean.

8.- CONTRIBUTION ANNUELLE AU JOURNAL LE BRUNOIS

Ce dossier est remis à une séance ultérieure. Une rencontre entre les représentants municipaux et celui du journal sera tenue d'ici là.

9.- APPROBATION DU PLAN DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2012 - 2015 : CONSULTATION

La Commission scolaire du Lac-Saint-Jean dépose son plan de répartition et de destination des immeubles 2012-2015, à titre de consultation.

CONSIDÉRANT QUE ce plan peut éventuellement toucher les infrastructures scolaires de la municipalité de Saint-Bruno;

CONSIDÉRANT QUE le plan 2012-2015 indique un maintien de l'institution de l'École primaire St-Bruno.

06.01.12

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'informer la Commission scolaire du Lac-St-Jean que, suite à la consultation du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, nous acceptons le dépôt du plan proposé pour 2012-2015.

10.- CESSION D'UN DROIT DE PASSAGE POUR UN SENTIER DE MOTONEIGE À L'UNION DES MOTONEIGISTES DU LAC-ST-JEAN

12 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'accorder un droit de passage à l'Union des motoneigistes du Lac-St-Jean sur une longueur de 12 pieds (pas de refuge) à environ cent mètres des résidences, sur une partie du lot 8 C, rang V, Canton Labarre, selon l'entente signée par les deux parties et ce, pour la saison d'hiver 2011 - 2012, soit du 1^{er} décembre 2011 au 31 mars 2012.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, directeur général, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette entente faisant partie intégrante de cette résolution.

Il est également résolu de demander la compensation prévue par la MRC de Lac-St-Jean-Est concernant le passage de motoneigistes sur notre territoire.

11.- RATIFICATION DE L'ENTENTE DE GESTION MUNICIPALE POUR LE CHEMIN DU RANG 6 OUEST AVEC VILLE D'ALMA ET AUTORISATION DE SIGNATURE

08.01.12

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement de ratifier notre entente de gestion municipale pour le chemin du rang 6 ouest avec Ville d'Alma dont copie fait partie intégrante de la présente résolution.

Il est en outre résolu que M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soit autorisé à signer les documents relatifs à cette entente.

12.- MANDAT À UN INGÉNIEUR POUR ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

09.01.12 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement de mandater la firme Roche Itée, Groupe-conseil, pour répondre aux exigences sommaires liées à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, au montant d'environ 13 800 \$, selon l'offre de service reçue en date du 11 octobre 2011.

13.- CHANGEMENT DE VOCATION D'IMMEUBLES AFFECTÉS AU SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno dispose de lacs qui servent à l'alimentation du système d'approvisionnement en eau potable depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno va mettre en service un nouveau système d'approvisionnement en eau potable pour remplacer le système actuel en avril 2012 et qu'à partir de septembre 2012 les ouvrages d'eau potable des lacs ne seront plus requis;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exploitation des immeubles, pour l'entretien et le maintien des ouvrages nécessaires au système d'approvisionnement en eau, la Municipalité avait obtenu des autorisations dont certaines sont valides jusqu'en 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno et certains propriétaires du Rang 9 ont déjà manifesté la volonté de développer de la villégiature dans ce secteur de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce changement de vocation requiert l'obtention des autorisations pertinentes auprès du Gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE ce changement de vocation fera en sorte que les immeubles et composantes ne seront plus affectés à l'utilité publique et, par conséquent, ne seront plus des immeubles du domaine public de la municipalité mais plutôt du domaine privé de la municipalité.

POUR CES MOTIFS,

1.12

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement de décréter un changement de vocation des immeubles affectés à l'approvisionnement en eau potable dès 2012 et d'adresser les demandes d'autorisations au Ministère ainsi qu'au Centre d'expertise Hydrique du Québec afin que ces immeubles fassent partis du domaine privé de la municipalité et puissent être développés en secteur de villégiature.

14.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: TERRAIN #32 - PHASE VII

11.01.12

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'approuver la vente d'un terrain désigné comme étant le # 32 sur notre plan de développement résidentiel, phase VII, soit le lot 10A-187, Rang V, Canton de Labarre, au montant de 22 981.00 \$, taxes en sus, et aux conditions décrites ci-après:

- Construction d'une résidence familiale dans les deux ans suivant la signature du contrat.
- Accorder une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec.
- Accorder une servitude d'utilité publique à la municipalité de Saint-Bruno.
- Si non construction dans les deux ans, rachat par la municipalité aux mêmes conditions.
- Payable au complet à la signature du contrat.
- Une clôture commerciale sera installée à la limite arrière du terrain par la municipalité de Saint-Bruno.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente de terrain. La présente résolution est adoptée séance tenante.

15- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

12.01.12

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver la vente d'un terrain commercial au montant de 70 000 \$, taxes en sus si applicables, et aux conditions décrites ci-après:

- Accorder une servitude de passage advenant l'implantation d'une borne-fontaine pour couvrir le secteur.
- La partie de la rue Dallaire ne pouvant être vendue, sera cédée à l'acheteur au prix de 0.19\$/pi² dès que possible (rénovation cadastrale) et sera payable à la prise de possession.
- L'acheteur s'engage à fournir au vendeur deux gazébos (excluant le bois de plancher, de toiture et le bardeau) semblables au modèle "Saint-Gédéon" de même qu'un plan détaillé pour la découpe et l'installation du bois, avant le 31 janvier 2013.
- L'acheteur s'engage à ne pas formuler de demande au vendeur dans le cadre de sa politique de développement économique.
- Accorder une servitude aux limites du terrain à l'intention de la municipalité pour la conduite d'eau potable.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente de terrain. La présente résolution est adoptée séance tenante.

16.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

A) TRAVAUX PUBLICS

Un bref compte rendu concernant le déneigement est donné à la satisfaction de tous.

B) FINANCES

Aucun rapport.

C) LOISIRS ET CULTURE

M. Jean-Claude Bhérer fait part des prochaines activités à venir à l'aréna Samuel-Gagnon. Il y aura patinage au clair de lune lors du Carnaval de Saint-Bruno, vendredi le 27 janvier prochain, suivi du Tournoi Optimiste Bantam qui se tiendra du 7 au 19 février. De plus, la course du Club d'athlétisme Jeannois devrait se tenir encore cette année dans nos rues.

M. Marc-Antoine Fortin informe le Conseil qu'il y a une bonne participation sur le site de la patinoire extérieure.

D) SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun rapport.

E) URBANISME

Aucun rapport.

F) COMITÉ DE LIAISON

Aucun rapport.

17.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU

A) Proposition des Sag's

Suite à une proposition de partenariat que nous avons reçue de l'organisation des Sag's, il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'accepter ce partenariat pour un montant de 4 500 \$ et de mandater Denis Boudreault pour l'organisation de cette activité.

B) Mandat pour actualisation de notre plan d'intervention

14.01.12

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement de mandater Cegertec pour un montant maximum de 11 915 \$, plus taxes, financé par la TECQ, tel que soumis dans leur proposition de services en date du 19 janvier 2012.

C) Mandat pour modélisation et calibration du réseau de distribution d'eau potable

15.01.12

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement de mandater Cegertec pour un montant de 20 349 \$, plus taxes, financé à même notre fonds réservé pour l'eau potable, tel que soumis dans leur proposition de services en date du 2 décembre 2011.

18.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question.

19.- LEVÉE DE LA SÉANCE

16.01.12

Il est proposé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement que la séance soit et est levée.

IL EST 20:45 HEURES

LE MAIRE

LE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIE
R

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES
BOUDREAULT